

La Municipalité de Renens se prononce en faveur de la grève du 14 juin

La Municipalité de Renens a pris connaissance des revendications exprimées par le mouvement de « la grève féministe et des femmes » du 14 juin prochain. Elle s'est déterminée en faveur de celle-ci et autorise les collaboratrices et collaborateurs à participer dès 15h aux actions prévues ce jour sans compensation des heures non travaillées.

En tant que signataire de la Charte pour l'égalité dans le secteur public, la Municipalité de Renens a inscrit l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes comme une priorité de sa politique de ressources humaines. Pour cette raison, elle considère que les revendications des manifestantes sont légitimes et que la grève est licite.

Plus que de se limiter à un soutien symbolique, la Municipalité souhaite se mobiliser concrètement par plusieurs actions. Elle a ainsi décidé de ne pas sanctionner les collaboratrices et collaborateurs qui souhaiteront participer aux actions prévues ce jour. Elle autorise donc les membres du personnel communal à prendre congé le 14 juin 2019, afin de participer aux actions menées en faveur de la cause féminine, moyennant une demande préalable au responsable direct et pour autant qu'un service minimum soit assuré au sein de l'administration. Elle offre également à toute personne participant aux manifestations les heures non travaillées dès 15h. Dans ce contexte, la Municipalité encourage le personnel communal à porter des signes de solidarité (vêtements violets, badges, etc.). Enfin, elle a annoncé vouloir organiser une conférence sur le thème de l'égalité dans le courant de l'automne, afin de mener une réflexion approfondie et de favoriser le débat sur cette thématique parmi ses collaboratrices et collaborateurs.

Les mesures mises en place à l'occasion de cette mobilisation nationale illustrent particulièrement l'attachement de la Ville de Renens au respect du principe d'égalité, tel qu'inscrit dans la Constitution fédérale. Consciente des efforts qu'il reste à mener, la Municipalité se réjouit que des actions soient entreprises et s'associe donc aux revendications du mouvement de grève.

Renseignements :

Jean-François Clément *Syndic*
079 645 79 77

Karine Clerc *Municipale Enfance-Cohésion sociale*
077 429 05 06